

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Bouvron, Blain et Fay de Bretagne

Par arrêté préfectoral n° 2015/BPUP/123 du 2 septembre 2015, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire, 5 rue Françoise Giroud, CS 16326, 44263 Nantes cedex 2, concernant la RN171 – déviation de Bouvron sur les communes de Bouvron, Blain et Fay de Bretagne, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu **du jeudi 1^{er} octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs, dans les communes de Bouvron, Blain et Fay de Bretagne.

M. Jean BUSSON, ingénieur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. M. Claude LACOUR, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de Bouvron, Blain et Fay de Bretagne où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Bouvron (12 rue Louis Guillot, 44130).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés aux jours et heures suivants en mairies de :

- Bouvron : le jeudi 1^{er} octobre 2015 de 9h00 à 12h00
- Blain : le mardi 6 octobre 2015 de 14h00 à 17h00
- Bouvron : le samedi 17 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
- Fay de Bretagne : le jeudi 22 octobre 2015 de 14h00 à 17h00
- Bouvron : le lundi 2 novembre 2015 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairies de Bouvron, Blain et Fay de Bretagne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire, service intermodalité aménagement et logement (SIAL), 5 rue Françoise Giroud, CS 16326, 44263 Nantes cedex 2, téléphone : 02.72.74.75.03.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.